



ARRÊTÉ

n°2444-2026 du 23 juillet 2026

Portant interdiction de circulation et de stationnement sur voirie le lundi 27 juillet 2026

Le Maire de la commune de Beyren-Lès-Sierck,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Considérant** la demande par Courriel du 23 juillet 2026 de la SAS VP BAT, N° Siret 889 872 719 00022, domiciliée au 56 Rue Principale 57480 HAUTE-KONTZ, représentée par M. Vitor FERREIRA PIRES, pour réaliser des travaux de coulage d'une dalle béton ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRÊTÉ

Article 1 – Circulation des véhicules

La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la rue Claude SEITER, du Numéro 4 au N°10 **le lundi 27 juillet 2026, de 08h00 à 10h00.**

Article 2 – Stationnement des véhicules

Pendant cette même période, à savoir **le lundi 27 juillet 2026, de 08h00 à 10h00**, le stationnement des véhicules sera interdit sur le côté pair de la rue Claude SEITER, devant les numéros 4 à 10 inclus.

Article 3 – Interdictions

Ces interdictions s'appliquent à tous les usagers de la route, sauf aux véhicules de secours, d'entretien et de police.

Article 4 – Signalisation

A l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire temporaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise SAS VP BAT, N° Siret 889 872 719 00022, domiciliée au 56 Rue Principale 57480 HAUTE-KONTZ, chargée des travaux.

Article 5 – Exécution

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il sera exécuté par l'entreprise SAS VP BAT, N° Siret 889 872 719 00022, domiciliée au 56 Rue Principale 57480 HAUTE-KONTZ ;

Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à la Gendarmerie d'Hettange-Grande.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 23 juillet 2026,

Le Maire, Philippe GAILLOT

